Réponse

Régularisation fiscale de l'entreprise

Exercice 2023

TVA sur facture = 60.000
TVA déduite en 2023 = 60.000 x 60% = 36.000
Prorata définitif 2023 : 70%
Augmentation du prorata de 60% à 70%, soit plus de 5 points, donne droit à une déduction complémentaire de :
Déduction complémentaire = [(60.000 x 70%) - 36.000] x 1/5 = 1.200

Exercice 2024

Prorata définitif 2024 : 54%
La baisse du prorata de 60% à 54%, soit plus de 5 points, entraîne le reversement de la taxe au receveur de l'administration fiscale.
Montant à reverser = [36.000 - (60.000 x 54%)] x 1/5 = 720

Exercice 2025

Prorata définitif 2025 : 64%
Augmentation du prorata de 60% à 64%, soit moins de 5 points, donc aucune régularisation.

Exercice 2026

En 2026, l'entreprise ne réalise que des opérations taxables, le prorata de déduction est donc de 100%.
Cette situation donne à l'entreprise droit à une déduction complémentaire :
Déduction complémentaire = (60.000 - 36.000) x 1/5 = 4.800